



Demande de recouvrement après un achat

Par **gintofufu**, le **08/07/2011** à **22:03**

Bonjour,

j'ai acheté un canapé auprès d'une société en juillet 2009, je leur avais payé la moitié, le jour de la livraison je me suis acquittée du reste mais ils ont perdu le chèque.

Aujourd'hui et ce suite à plusieurs échanges par mail, ils me réclament le restant, le leur dois-je après 2 années passées?

Quelles sont mes recours, il est question de 695€ mais ils font un geste à 300€.

Merci de votre aide

Par **corimaa**, le **08/07/2011** à **23:22**

Bonsoir, bien sur que vous devez leur régler la totalité du canapé. Ils ont bien rempli leur contrat en vous livrant le canapé, vous devez remplir le votre en le réglant.

En plus, vous tombez sur des gens vraiment tres accommodants, ils vous proposent de reduire la somme restant due de 695 euros à 300 euros ! En gros, ils vont juste rentrer dans leur argent sans se faire aucun benefice.

En fait, quand on fait un cheque, c'est comme une reconnaissance de dette, le montant du cheque doit etre disponible sur votre compte. En voyant que ce cheque n'avait pas ete debité, vous auriez du prendre contact avec eux et leur demander ce qu'il en etait, et ce montant est censé etre encore sur votre compte.

Avant de refaire un chèque, il faut leur demander une lettre de desistement sur le cheque

precedent, en esperant que vous en avez encore la souche afin de lui communiquer le numero de cheque